

## FESTIVAL ARTS EN FÊTE

### 1 AVANT-PROPOS

Le présent guide a pour objectif d'apporter, aux futurs organisateurs d'un festival local **Arts en Fête**, des renseignements techniques et logistiques, des suggestions et des conseils permettant une réappropriation du festival national en une déclinaison adaptée au potentiel local. Cependant, dans l'adaptation locale, il sera impératif de conserver l'âme du festival national : **rassemblement ouvert à tous et mêlant des activités sportives et culturelles**.

Le futur organisateur présentera son projet auprès de la commission nationale des pratiques artistiques et culturelles. Si l'organisateur local est une association, elle devra avoir **l'aval par écrit** de son comité départemental dans le cas d'un festival départemental et de son comité régional dans le cas d'un festival régional.

### 2 DESCRIPTION ET SUGGESTIONS

L'organisation d'un **festival local Arts en Fête** bénéficie d'une large souplesse dans sa programmation.

#### 2.1 FICHE SIGNALÉTIQUE

Le festival local Arts en Fête peut se dérouler à **n'importe quel moment de l'année** et sur une **durée choisie par l'organisateur local** qui pourra, s'il le désire, le fixer à une date significative ou l'associer à un évènement particulier.

L'organisateur local peut donner ou non un thème à son festival.

**Le nombre de participants** est à définir par l'organisateur local dans la limite de la programmation et de la capacité des espaces scéniques intérieurs et extérieurs.

Un festival local Arts en Fête a vocation à rassembler **un grand nombre de spectateurs** dans le but de rayonner sur le territoire.

Il est conseillé de prévoir **une réception officielle**, afin de faire reconnaître la FSCF et son association auprès des élus locaux.

La **programmation** peut prendre appui sur une programmation nationale : déambulation au cœur de la ville, ateliers découverte de toutes pratiques, concours « Combinez vos talents ! » visite d'un lieu pittoresque du patrimoine local ...

Afin de rester dans l'esprit du festival national, il est important de programmer une présentation de **prestations d'interactivité** sous forme de spectacle ou autre ... Ces prestations doivent **mêler plusieurs pratiques artistiques et/ou sportives** ; leur durée varie selon les impératifs de leur création.

L'organisateur local se réserve la possibilité d'organiser un spectacle supplémentaire avec des groupes artistiques et/ou sportifs locaux.

Si un **parcours de déambulation** est prévu, il vise à captiver un grand nombre de spectateurs susceptibles de participer aux ateliers mis en place.

Les animateurs des **ateliers** sont choisis par l'organisateur local. La commission nationale des pratiques artistiques et culturelles peut accompagner cette démarche au travers de son réseau.

## 2.2 INSCRIPTIONS ET FINANCEMENTS

L'organisateur local peut adapter les deux **formulaire d'inscription** nationale que sont l'« Engagement de principe » et l'« Inscription définitive ». Ces formulaires reprennent les éléments administratifs de l'association participante qui pourra également y trouver les prix des repas et des hébergements ainsi que les éventuels tarifs de participation aux ateliers et aux spectacles, proposés par l'organisateur local.

L'organisateur local se doit d'exiger la **licence** pour tout participant au festival adhérent d'une association affiliée à la FSCF. Il est aussi recommandé d'établir une carte ponctuelle FSCF pour chaque bénévole aidant à mettre en œuvre le festival.

## 2.3 INSTALLATIONS TECHNIQUES

Les animations se déroulent prioritairement en extérieur. Cependant, en cas d'impossibilité d'organisation en extérieur, il est recommandé de disposer des infrastructures suivantes :

- **Une salle de réception**
- **Une salle de spectacle** comprenant :
  - une scène,
  - une régie son-lumière ou la possibilité d'en placer une,
  - des vestiaires
- **Une salle pour chaque atelier découverte** dont les besoins en **matériel spécifique** sont à déterminer en fonction des souhaits des animateurs.

L'organisateur local se doit de **communiquer préalablement aux associations participantes**, tous les renseignements sur les installations techniques des lieux qu'elle propose.

Pour l'**homologation des sites** afin de s'assurer de leur conformité, il semble indispensable que le responsable local du festival et la personne référente du lieu d'accueil soient en étroite collaboration.

L'organisateur local doit prévoir du personnel pour la **sécurité** des personnes et des sites.

## 2.4 RESTAURATION

Dans la mesure du possible, l'organisateur local propose **une restauration à proximité du lieu du festival** et peut envisager l'organisation **d'un repas officiel**.

## 2.5 HÉBERGEMENT

L'organisateur local recherche et indique aux associations **des lieux d'hébergement** à une distance raisonnable des sites du festival et prévoit **l'hébergement des Officiels**.

# 3 PARTENARIATS ET COMMUNICATION

L'organisateur local s'engage à utiliser **des supports de communication respectant la charte graphique** de la FSCF.

L'organisateur local, par le biais de son comité départemental ou comité régional, prend contact avec les **partenaires officiels de la FSCF du territoire**. Il est vivement conseillé de privilégier les antennes locales.

# 4 DÉVELOPPEMENT SOCIÉTAL ET ENVIRONNEMENTAL

En accord avec l'orientation de la fédération dans ce domaine, l'organisateur local se doit **d'appliquer les prérogatives en matière de développement sociétal et environnemental**. A titre d'exemple, des actions auprès d'associations caritatives locales peuvent être menées par la mise en place de stands, l'organisation de collectes ou/et d'appels aux dons, ainsi que des actions d'écologie responsable liées au territoire.

Les services du siège sont présents pour accompagner toutes ces initiatives.

# 5 INVITATIONS

Il est conseillé de prendre attache auprès des comités départementaux ou des comités régionaux ainsi que de la municipalité afin de s'assurer de la **complétude de la liste des invités**.